

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER)
SIERGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le Vendredi 20 décembre 2024 à 10 heures au siège social de la Société sis au 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Décision de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. Modification de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
3. Questions diverses ; et
4. Pouvoirs pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)

**SIEGE SOCIAL : 13, RUE IBN ABI DHIAF, ZONE INDUSTRIELLE SAINT GOBAIN
MEGRINE RIADH, 2014, BEN AROUS - TUNISIE**

La société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 20 décembre 2024.

PREMIERE RESOLUTION

A la suite d'une proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes d'un montant de 9.018.909,120 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Soit un dividende de 0,320 DT par action (29,36% du nominal).

La mise en paiement s'effectuera le 03 Janvier 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

Prenant la parole, le Président rappelle les actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 25 juin 2024 avait approuvé (au sein de sa 5^{ème} résolution) l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

Résultat net au 31/12/2023	2.690.928,000
Résultats reportés	26.308.147,085
Reliquat 1	28.999.075,085
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0
Bénéfices distribuables	0
Reliquat 2 : Résultats reportés 2023	28.999.075,085

En conséquence de la première (1^{ère}) résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de modifier l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

Résultat net au 31/12/2023	2.690.928,000
Résultats reportés	26.308.147,085
Reliquat 1	28.999.075,085
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	0
Bénéfices distribuables	28.999.075,085
Dividendes (28.184.091 actions * 0,320 DT)	9.018.909,120
Reliquat 2 : Résultats reportés 2023	19.980.165,965

La mise en paiement, nette de retenue à la source, s'effectuera le 03 janvier 2025.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.